

Atelier « Comment financer stratégie et actions du projet alimentaire » 13/06/2018

Participants :

Mme SALMON Frédérique (Chambre régionale d'agriculture), Mme RODTS Béatrice (Chambre régionale d'agriculture), Mme Alix GUILLEMETTE (Agence d'urbanisme de la région havraise), Mme PELTIER Claire (Saint-Lô Agglo), M. PAILLARD François (ABN), M. ROY Guillaume (EPCI Bayeux Intercom, M. BUCHERY Joël (DDT61), M. LEDAUPHIN Didier (DDT61), M. SOURISSEAU Josselin (Argentan Intercom), Mme LABIGNE Claire (Agglo Seine-Eure), Mme GIRAULT Mélanie (Intercom Bernay Terres de Normandie), Mme HENRY Camille (PNR Perche), M. DESPLAT Adrien (Territoires en Commun), Mme OBRESKI Julia CRESS, M. LEBON Guillaume Région Normandie
M. LETEINTURIER Morgan (CREPAN).

Animation : Mme GENOUVILLE Valérie Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Objectifs de l'atelier

- ✓ Identifier les financements existants pour faciliter l'élaboration du projet alimentaire (stratégie et concertation)
- ✓ Partager les expériences sur les possibilités de financement des actions issues du PAT

Introduction

par Valérie GENOUVILLE – cf diaporama de réunion

documents ressources : <http://rnpat.fr/ressources-2-2-2/>

Guide méthodologique - Construire une stratégie de financement d'un projet alimentaire territorial

Fiche introductive : Les dispositifs financiers au service des projets alimentaires territoriaux - Fiches pratiques

Fiche 1 : Le programme national pour l'alimentation

Fiche 2 : Le programme national nutrition-santé

Fiche 3 : La politique de la ville et le contrat de ville

Fiche 4 : Le programme national santé environnement et sa déclinaison en régions

Fiche 5 : Les aides de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Fiche 6 : Les aides des agences de l'eau

Fiche 7 : La politique européenne de cohésion et le FEDER-FSE

Fiche 8 : Les programmes de coopération territoriale européenne

Fiche 9 : La politique européenne de développement rural et le FEADER

Fiche 10 : Le programme Leader

Fiche 11 : Les aides des conseils départementaux

Fiche 12 : Les aides des conseils régionaux

Fiche 13 : Le fonds de soutien à l'investissement local et les dotations d'équipement des territoires ruraux

Fiche 14 : Le mécénat

Fiche 15 : Le financement participatif



Fiche 16 : Le sponsoring

Fiche 17 : Les établissements financiers

Les Fiches 18 fiches (17 fiches+fiche introductive) regroupées.

Les besoins de financement pour la conduite des PAT

PAT - Besoins en financements



Pour conduire le projet alimentaire de territoire : appui à la démarche stratégique portée une structure pilote (EPCI)

- Sensibiliser et mobiliser : cartographie des acteurs /communication
- Co-construire et mettre en œuvre la stratégie : Réalisation de diagnostics de l'agriculture et de l'alimentation/expertise/concertation
- Piloter la stratégie et le plan d'action : animation/coordination de la gouvernance
- Evaluer

Pour la mise en œuvre opérationnelle des actions sur les différents champs en lien avec l'alimentation

Par les différents porteurs de projets dont les collectivités

- Études de faisabilité
- Animation technique de projet (fonctionnement), Animation du pilotage
- Investissements matériels
- Investissements immatériels (ex : communication)



De multiples financeurs possibles :

- ✓ Financement public :
 - Politiques d'état – financement par les différents ministères (échelle nationale ou déconcentrée) – financement apporté par les Agences (ADEME, Agences de l'eau)
 - Collectivités territoriales : Région, Départements, EPCI
 - Financement européen : politiques de développement rural, FEADER, Leader...
- ✓ Financement privé :
 - Fondations
 - Mécénat
 - Financement participatif
 - Sponsoring
- ✓ Financement des acteurs impliqués dans les projets :
 - Acteurs de la production/transformation/commercialisation
 - Acteurs de la santé
 - Acteurs de l'éducation
 - Acteurs de l'environnement ...

Financer la réflexion stratégique

Financement de la Région

Intervention de **Guillaume LEBON Région Normandie** - Direction de l'agriculture et des ressources marines Région Normandie - Chargé de mission circuits courts, filières de proximité et restauration scolaire

Présentation de la mesure 16.4 du PDR pouvant intervenir sur les objectifs suivants :

- ✓ Accompagner la mutation des circuits alimentaires existants vers de nouvelles organisations
- ✓ Valoriser les produits par la création et le développement de circuits courts et marchés locaux
- ✓ Inciter les acteurs de l'amont à l'aval des filières de productions à coopérer dans une démarche collective partagée
- ✓ Promouvoir une consommation durable et responsable des produits agricoles et agroalimentaires

Cf- diaporama sur le site de la DRAAF <http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/L-ancrage-territorial-et-la>

Remarques des participants

- souhait de pouvoir disposer d'une fiche signalétique sur les projets déjà aidés à titre d'exemple
- nécessité d'apporter 20 % d'autofinancement et de faire l'avance des fonds
- délais d'instruction – contrainte malgré la possibilité de commencer les dépenses dès accord de réception du dossier (prise de risque en cas de non financement)
- possibilité de s'appuyer sur le dispositif 16.4 pour financer une démarche de concertation multi-acteurs par la collectivité pour engager un PAT ? - réponse positive de M. LEBON

Précisions sur le prochain appel à projet :

Enveloppe 2020 : 314 000 €

Prochain appel à projets : 1/10 au 28/02/2020

Date d'ouverture : 1 octobre 2019

Date de clôture : 28 février 2020

Date limite de réception des dossiers complets : 31 mars 2020

Résultats en octobre 2020

Ne pas hésiter à appeler M. Lebon pour soumettre un projet en amont du dépôt d'un dossier :

(guillaume.lebon@normandie.fr -02 31 06 79 18)



Autres sources de financement

Plan National Alimentation



Financement Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec l'ADEME et le Ministère des Solidarités et de la Santé :

4 priorités :

- La justice sociale
- L'éducation alimentaire de la jeunesse
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine >> Projets alimentaires territoriaux à l'échelle de métropoles, de communautés d'agglomérations, en milieu urbain ou rural

Prochain AAP national – lancement fin été - septembre 2019 (réponse nov)
Instruction Ministère mais Avis de la DRAAF en amont
Résultats en février 2020 (SIA)

Subvention 70 % maximum

Financement moyen : entre 41 000 € par projet

Durée du projet aidé : 24 mois maxi

11

AAP Plan national Alimentation



■ Enjeux spécifiques soutenus par les financeurs

• ADEME :

- ◆ Produire et distribuer des aliments à faible impact environnemental
- ◆ Modifier les habitudes alimentaires (en particulier public jeunes)
- ◆ Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire (réflexion globale – gains environnementaux, démarche multi-acteurs)

Priorité sur des projets transversaux alliant environnement avec un autre pilier (santé, social, économie)

• Ministère de la santé

- ◆ Lutte contre la précarité alimentaire (circuits de distribution, besoins alimentaires des personnes vulnérables)
- ◆ Partenariat territoriaux dans la mise en place de politiques locales
- ◆ Insertion par le travail

■ **Bénéficiaires** : Organismes publics, privés à but non lucratif, privés pour des projets d'intérêt général, structures d'aide alimentaire

12

Remarques des participants :

- critères de sélection stricts – plutôt pour des projets déjà bien avancés
- Forte demande au niveau national : 294 demandes en 2019 73 dossiers retenus dont 35 dossiers portant sur les PAT (en Normandie Caen Métropole lauréat en 2019)
- avoir rapidement les infos sur le cahier des charges du prochain AAP

Pour les projets en émergence possibilité de déposer un projet à l'AAP régional du PNA

AAP Plan national Alimentation - Normandie



■ AAP PNA Normandie : mars –avril (Décision juillet)

- Aide 70 % - montant moyen (10/15 000€) - DRAAF
- Priorité 1 : aider à l'émergence des PAT
 - ◆ diagnostic et rédaction de la stratégie voire 1ères actions
 - ◆ avoir une gouvernance formalisée
- Priorité 2 : Soutien des actions entrant dans la démarche stratégique
 - ◆ Éducation alimentaire, justice sociale, ancrage locale
 - ◆ si prévues dans un PAT (stratégie élaborée ou en cours)

■ Dans le Calvados : co-financement du CD 14 pour les projets retenus par l'AAP PNA sur la priorité 1

- + appui aux financements des projets tels que points de vente collectifs cuisine centrale mutualisée.. Aide de 50 % plafonnée à 8 000 €

14

Financer les projets

La recherche de financement pour les projets



■ Plusieurs entrées :

- Entrée thématique :
 - ◆ *Economie alimentaire* Programmes dédiés (politiques agricoles Etat, Région, Départements)
 - ◆ *Environnement* Politiques Agence de l'eau, ADEME... de développement durable (Etat-Région)
 - ◆ *Nutrition-Santé* Politique Prévention/santé ARS
 - ◆ *Accessibilité sociale* Politiques sociales ARS, Départements
 - ◆ *Gastronomie –agritourisme* Politiques Tourisme Région, Départements,
- Entrée Dispositifs transversaux
 - ◆ *Public* (AAP PNA, AAP économie circulaire, AAP Agence Bio)
 - ◆ *Privé* (ex : AAP Fondation Carasso « alimentation durable »)
- Entrée selon les publics
 - ◆ *Structures ESS – Entreprises – Collectivités - Associations*

15

Ressources : liste des organismes mobilisables selon les dispositifs et thématiques d'intervention :

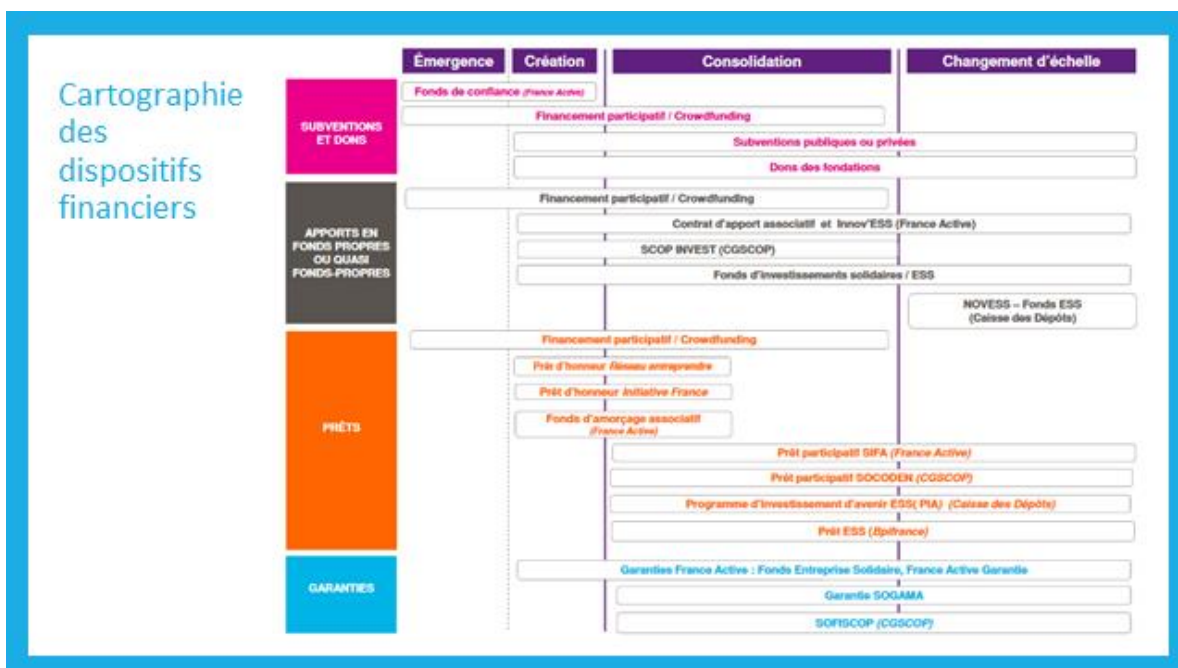
<http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Atelier-quels-financements-pour-un>

Le financement des projets en Economie Sociale et Solidaire

Intervention de **Julia OBREBSKI - Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Normandie CRESS**
Chargée de mission Economie Circulaire

CF diaporama sur le site de la DRAAF

Présentation des différentes formes de structures relevant de l'économie sociale et solidaire et des modalités d'accompagnement des porteurs de projet sur le plan technique et financier



Emergence ESS, subvention Région

	EMERGENCE ESS		
	INITIATIVE	CREATION (2ans)	DEVELOPPEMENT
Bénéficiaires	Personnes morales portant un projet ESS en vue du lancement, du développement ou de la consolidation de leur activité (cf. Paragraphe B du présent règlement).		
Dépenses d'investissement *		50 % des dépenses éligibles, aide plafonnée à 40 000 € par projet	
Dépenses de fonctionnement	Cofinancement d'une étude de faisabilité plafonnée à 20 000 €.	30 000 € par projet pouvant inclure des aides au recrutement et des aides au conseil. Dans la limite de 50 % de la masse salariale, de 5 000 € maximum par emploi créé et de 50 % des dépenses de cabinets conseils **.	

* HT ou TTC selon le régime d'assujettissement à la TVA du bénéficiaire.

** sous réserve de non éligibilité au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) cofinancé par la Région.



LES OPERATEURS DU PARCOURS ESS



CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE NORMANDIE
→ Opérateur phase 1 'Diagnostic qualifié', phases 2 et 4



AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DES ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES
→ Opérateur phase 2 'Appui à la concrétisation' + phase 4 'Suivi post-crétation'



ASSOCIATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE
→ Opérateur phase 2 'Appui à la concrétisation' + phase 4 'Suivi post-crétation'



FRANCE ACTIVE NORMANDIE
→ Opérateur phase 3 'Ingénierie financière'



UNION REGIONALE DES SCOP DE L'OUEST
→ Opérateur phase 2 'Appui à la concrétisation' + phase 3 'Ingénierie Financière' + phase 4 'Suivi post-crétation'



Remarques des participants

- informations intéressantes car les dispositifs sont moins connus
- Question posée : quels risques de distorsion de concurrence pour des réponses à des marchés par des entreprises aidées qui n'ont pas les mêmes contraintes ? Julia Obrebski précise le cadre réglementant les activités

En conclusion : les dispositifs d'appui techniques et financiers existent. L'ingénierie financière peut-être complexe pour les mobiliser. Ne pas hésiter faire un tour de table des financeurs ESS pour optimiser les sources de financement et trouver le meilleur appui.

Echanges en atelier

Répartition des participants en 2 ateliers de travail pour partager sur les possibilités de financement sur des projets concrets.



Exemples de projets	Sources de financement identifiées (non exhaustif)
Mettre en place une démarche participative et prospective multi-acteurs autour de l'alimentation	AAP PNA régional AAP région mesure 16.4
Réaliser le diagnostic agricole et alimentaire du territoire	AAP PNA Régional
Accompagner les projets d'ateliers de transformation et de diversification pour augmenter l'offre locale	AAP Région –FEADER (agriculteurs) Aide Départements
Soutenir le développement de l'agriculture biologique	Aides Agence de l'eau dans les territoires sensibles AAP Agence bio Aides PAC - MAEC
Accompagner les exploitants pour développer des cultures à bas niveaux d'intrants (protéines végétales)	Programme d'appui évolution de pratiques Région Agences de l'eau en zones sensibles
Mettre en place une plate-forme logistique en lien avec les acteurs de la filière	AAP Région mesure 16.4 Banque des territoires (conseil, investissement)
Mettre en place une action de lutte contre le gaspillage alimentaire	AAP PNA lutte contre le gaspillage alimentaire AMI Economie circulaire
Lancer un plan de communication autour des enjeux alimentaires (production de vidéo, poster, exposition...)	AAP Agence régionale Santé (ARS) selon les publics AAP PNA régional
Organiser des évènements pour faire connaître les produits du terroir et sensibiliser au « bien manger »	AAP Région valorisation des produits Aide Région auprès des associations (développement durable)
Accompagner les établissements de restauration collective pour développer la consommation de produits locaux	AAP PNA régional
Développer des actions d'éducation alimentaire avec des centres sociaux auprès de publics sensibles	AAP Agence régionale Santé (ARS) selon les publics AAP Fondation de France

Souhait des participants de pouvoir poursuivre l'échange de pratiques sur l'ingénierie financière sur d'autres types de projets – Avoir des exemples concrets sur des actions éligibles (quelles ressources pour capitaliser sur les démarches existantes ?)

En conclusion

Quelques points de vigilance

- organiser une veille sur les appels à projets au sein de la structure (appels à projets Etat, Région, mais aussi de fondations privées pouvant intervenir sur des actions ciblées plus particulièrement innovantes)
- mobiliser plusieurs financeurs pour avis sur un même projet et voir comment articuler les financements (différentes sources publiques, partenariat public-privé)



- prendre des contacts en amont pour échanger sur l'éligibilité du projet et les attentes en matière de présentation de dossier – anticiper la recherche de financement compte tenu des délais administratifs et des échanges nécessaires avec les financeurs potentiels
- travailler les argumentaires au regard des priorités stratégiques des différents financeurs, respect du cahier des charges pour les appels à projets
- pouvoir montrer en quoi l'action/la démarche pour laquelle un financement est sollicité est cohérente et lisible dans un plan d'action global : aider le financeur à comprendre les orientations du territoire et à cerner en quoi l'action va apporter un « plus » au regard de ses propres priorités
- avoir des objectifs clairs et réfléchir en amont aux indicateurs de suivi et de résultats
- mettre en avant les éléments marquant la volonté politique d'engager l'action, les partenariats engagés, la réalité de la concertation locale (avec des éléments concrets : supports de réunion, délibération, lettre d'intention, portage commun auprès d'un financeur...) : les dossiers montés en coopération étant plus facilement finançables
- valoriser les actions déjà menées (capitalisation, chiffres clés, exemples concrets) pour valoriser et témoigner de la dynamique locale
- être précis sur les moyens humains et financiers mis en œuvre par le porteur de projet et sur sa capacité à assurer la conduite de l'action
- s'appuyer sur les structures de conseil pour le montage de projets



CREPAN



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE